LCLF - Présentation du module anti-fraude

1 Principe de fonctionnement
2 LISICS 2 1 Decessor automotique en liste Cliente connue (liste Standard)
2.1 Passage automatique en liste Cilents connus (liste Standard)
2.2 Fonctionnement des listes
3 Regies
3.1 Actions possibles
3.2 Périmètre d'une règle
3.3 Règles
3.4 Créer une règle
3.5
3.6
3.7
3.8 Rèales aénériques
4 Listes libres
4.1 Créer une liste
4.2 Utiliser une liste
5 Mises en liste automatiques
5 1 Mise en liste sur code retour de la banque
5.2 Mise on liste sur carte en opposition
6 Motife
7 Alertee
7 Alertes
7.1 Conligurer les destinataires
7.2 Activer les alertes pour les regles
7.3 Alerte par email
7.4 Alertes par notifications serveur « getAlertDetails »
8 Détail d'une transaction

Principe de fonctionnement

Le module LCLF fonctionne sur le principe suivant :

- Chaque transaction se trouve affectée à une liste.
- Chaque liste, à l'exception de la noire, contient des règles que vous aurez déterminées et qui s'appliqueront à la transaction.

Listes

Il existe cinq listes dans le module LCLF :

- La liste Nouveaux clients
- La liste Standard (= clients connus)
- La liste Blanche
- La liste Grise
- La liste Noire

Toutes les listes permettent d'y enregistrer des identifiants client.

Les listes grise et noire permettent en plus d'enregistrer des éléments à risque tels que des domaines d'adresses email, des plages d'adresses IP ou encore des cartes bancaires. Voir la liste complète.

Les éléments peuvent être mis en liste définitivement ou temporairement.

Les listes standard, blanche, grise et noire peuvent être alimentées par fichier à l'aide d'un traitement batch. Vous pouvez donc nous communiquer des listes de clients ou éléments à risque que vous souhaitez inclure dans ces listes. Notez que ces travaux peuvent être facturés.

Passage automatique en liste Clients connus (liste Standard)

Le module de lutte contre la fraude vous permet de distinguer vos nouveaux clients des clients connus selon des critères d'historique que vous définissez : nombre de transactions acceptées et/ou ancienneté du compte. Cela permet alors d'appliquer des règles moins contraignantes sur les comptes établis.

Par défaut, un identifiant client est placé dans la liste des Nouveaux clients. Si vous avez défini des critères de passage en liste Standard (clients connus), celui-ci se fait alors automatiquement lorsque les seuils sont atteints, par traitement batch la nuit suivante.

Cette fonction est disponible dans le menu Configuration.

Configurer le passage automatique des clients en liste clients connus (?)

Activé			
Nombre de tr	ansact	ions acceptées	3
Nombre de tr	ansact	ions 3DSecure	1
Ancienneté	3	mois	

Fonctionnement des listes

Lorsqu'une transaction est initiée, le module va déterminer dans un premier temps l'appartenance éventuelle d'un ou plusieurs éléments de cette transaction à la liste blanche, noire ou grise et appliquer les règles d'une de ces listes le cas échéant. La liste blanche prime sur la liste noire qui prime sur la liste grise. Par exemple, si une carte bancaire est en liste noire mais qu'elle est utilisée par un identifiant acheteur en liste blanche, nous appliquerons les règles de la liste blanche.

Si aucune appartenance à ces trois listes n'est détectée, le module va alors déterminer s'il s'agit d'une transaction effectuée par un nouveau client ou par un client connu (identifiant acheteur en liste Nouveaux clients ou Standard). Le module contrôle alors la transaction avec l'ensemble des règles paramétrées pour la liste identifiée.

Exemple : un client sans historique sera soumis aux règles de la liste des nouveaux clients. Toutefois, s'il se connecte d'une adresse IP que vous avez mise en liste grise, la transaction sera alors soumise aux règles de la liste grise.

L'identifiant acheteur (customerld) est un élément indispensable à faire passer dans les web services pour pouvoir utiliser le module
 LCLF efficacement. Dans ce document nous considérerons que cette information est passée à Monext.

Si vous ne passez pas d'identifiant acheteur, la transaction sera évaluée par les règles de la liste Standard (clients connus).

La liste des Nouveaux clients

Tout nouveau client sera soumis aux règles de cette liste si aucun élément de la transaction (IP, carte, domaine email, etc.) n'appartient à la liste blanche, grise ou noire. Vos règles doivent être relativement strictes pour cette liste puisque les fraudeurs sont le plus souvent des clients sans historique. Attention toutefois à ceux qui font "mûrir" des comptes à coups de petits paiements légitimes avant de commettre des fraudes.

La liste Standard

Dans cette liste se trouveront vos clients connus, donc présentant un risque de fraude moindre. Le module LCLF vous laisse définir les critères d'ancienneté et de nombre de transactions qui feront qu'un client passera de la liste nouveaux clients à la liste standard. Cette fonction est disponible dans le menu *Configuration* et expliquée ici.

La liste Blanche

La liste blanche est la liste pour laquelle vos règles fraude sont les plus souples. Vous y mettez vos clients de confiance afin de leur faciliter l'achat. Certains marchands n'appliquent aucun filtre à cette liste. Cela nécessite alors de n'y mettre que des clients en lesquels vous avez totalement confiance. Il conviendra toutefois de s'assurer que leur compte n'a pas été piraté.

La liste Grise

La liste grise permet de recenser plusieurs types d'éléments à risque auxquels vous souhaitez toujours appliquer des contrôles fraude. Idéalement, vous devrez paramétrer votre liste grise pour demander une authentification 3D-Secure pour les transactions en carte bancaires (par opposition aux demandes d'authentification passive dite "frictionless").

Fraude 3DSecure

Notez que si demander une authentification 3DSecure vous garantit contre les impayés, cela ne vous prémunit pas des fraudes. En effet, les techniques de manipulation des porteurs de cartes qui leur permettent d'obtenir des authentifications fortes avec la carte de leur victime, pour des sommes souvent très élevées, se sont répandues dans la "communauté" des escrocs. L'authentification forte à deux facteurs n'est donc en rien une garantie d'absence de fraude.

La liste Noire

La liste noire est la plus stricte : toute transaction faite avec un élément de la liste noire sera refusée.

Éléments que vous pouvez ajouter dans les listes

Le tableau ci-dessous liste les critères qui sont analysés pour déterminer l'appartenance à une liste.

Critère	Liste Blanche	Liste Grise	Liste Noire
Identifiant client	\checkmark	\checkmark	\checkmark
Numéro de carte bancaire		\checkmark	\checkmark
Compte acheteur (Paypal, Skrill)		\checkmark	\checkmark
Adresse IP	\checkmark	\checkmark	\checkmark
Plage de BIN		\checkmark	\checkmark
Type de carte		1	\checkmark
Plage d'adresses IP	\checkmark	\checkmark	\checkmark
Adresse email		\checkmark	\checkmark
Numéro de téléphone		1	\checkmark
Pays du client (= pays de l'IP)		\checkmark	\checkmark
Pays émetteur de la carte		\checkmark	\checkmark
Domaine de l'adresse email		\checkmark	\checkmark
Nom du client		\checkmark	\checkmark

Rappel de l'ordre des priorités : liste blanche > liste noire > liste grise. La logique est donc la suivante :

- si une transaction contient des éléments en liste blanche, ce sont les règles de la liste blanche qui seront appliquées, même si cette transaction contient aussi des éléments des listes noire ou grise.

- si une transaction contient des éléments en liste noire mais pas d'éléments en liste blanche, c'est la règle de la liste noire qui est appliquée (refus de la transaction), même si cette transaction contient aussi des éléments de la liste grise.

Ajouter un élément en liste

L'ajout en liste blanche, grise ou noire d'un élément se fait soit via le menu Listes > Actions > Créer (menu complet), soit via la page Détail d'une transaction > Actions. Les deux méthodes sont détaillées ci-dessous.

Notez que le module LCLF ne tient pas compte des majuscules et accents, cela afin de contrecarrer les fraudeurs qui reviennent avec des variantes simples de leur nom ou adresse email. Donc mettre bob@yopmail.com en liste noire permet aussi de bloquer BOB@yopmail.com. De même, Dupont et Dûpoñt ne font plus qu'un. Ce principe s'applique aussi aux règles génériques.

Via le menu Listes

Exemple : vous souhaitez ajouter le domaine d'adresse email yopmail.com en liste noire :

- sélectionnez la liste dans laquelle vous souhaitez ajouter l'élément
- sélectionnez le type d'élément Domaine d'adresse email
- renseignez l'élément yopmail.com
- affectez un motif à l'élément
- sélectionnez une date de sortie de liste. Si aucune date n'est renseignée, l'élément restera en liste indéfiniment (mais peut être supprimé manuellement si besoin)

- facultatif : laissez un commentaire
- Sauvegardez

Informations générales			^
Liste *		Type d'élément *	
Noire		Domaine de l'adresse email	
Domaine de l'adresse email			^
Domaine de l'adresse email *			
yopmail.com			
Informations complémentaire	S		^
Motif *			
DOM - Domaine d'adresse em	Ð	Expire le	
		Laisser vide si définitif	
Commentaire			
	11		

Un client se présentant alors avec une adresse email @yopmail.com verra sa transaction refusée (sauf si son identifiant ou adresse IP est en liste Blanche).

Via Détails d'une transaction

Depuis la page de détails d'une transaction, vous avez aussi la possibilité via le menu Actions en haut à droite de rapidement passer en liste grise ou noire les éléments suivants :

- Numéro de carte
- Identifiant acheteur (customerId)
- Adresse IP
- Numéro de téléphone portable
 Compte PayPal, Skrill, etc (= compte acheteur)

Acheteur Bob Dit L'ane	Actions 🗸	
Actions de fraude		out
Mettre la carte en liste	Grise Noire	ľ
Mettre l'ID acheteur en liste	Grise Noire	
Mettre l'IP en liste	Grise Noire	
Mettre le téléphone en liste	Grise Noire	

La liste proposée est dynamique : si vous ne passez pas de numéro de téléphone dans le champ mobile.phone, l'option "Mettre le téléphone en liste" sera absente.

Règles

IMPORTANT

Avec la nouvelle mouture du module de lutte contre la fraude (LCLF) la manière de gérer vos règles change : la notion de règle par défaut n'existe plus. Ce fonctionnement était un héritage des évolutions successives de l'outil et posait plus de problèmes qu'il n'en évitait.

Dorénavant, lors de la création d'une règle, vous affectez celle-ci aux listes que vous souhaitez, comme ici :

Informations générales	
Actif	
✓ Standard	Nom de la règle *
Grise	
✓ Nouveaux clients	
Blanche	
Règle composante nº 1	
Type *	
Vous pouvez aussi visualiser l'ensemble de vos règles sur un même écran. Et si vous avez construit une rè souhaitez dupliquer sans avoir à tout refaire, c'est possible!	gle complexe que vous
De même la notion de règle composée n'existe plus : lorsque vous construisez une règle vous pouvez u sans avoir à indiquer que vous souhaitez faire une "règle composée". Cette notion était aussi le résultat des départ ne proposait pas la possibilité de combiner des règles. Rappel : si vous êtes sur la version gratuite, v plusieurs règles en une seule.	tiliser une ou plusieurs règles, s évolutions de l'outil qui au vous ne pourrez pas combiner

Notez que les règles que vous configurez pour la liste Standard sont celles qui seront appliquées aux clients connus, c'est-à-dire qui ont déjà effectué plus de X transactions et/ou existent depuis X mois, selon les paramètres que vous aurez définis ici.

Actions possibles

Pour la majorité des règles les actions suivantes sont disponibles :

- Demander une authentification forte : une authentification forte sera demandée à la banque de l'acheteur via le challenge indicator 03 du protocole 3DSv2 (EMV 3DS). Attention, la banque peut tout de même choisir de faire une authentification passive.
- Refuser la transaction : le paiement est refusé catégoriquement
- Aucune action : la règle n'a aucun impact sur le paiement mais vous permet de tester une règle avant de lui attribuer une action 3DS ou refus. Elle vous permet aussi de faire de la surveillance via les alertes de déclenchement d'une règle sans impacter le parcours client.
- Pas de préférence : le commerçant indique à l'émetteur (la banque de l'acheteur) qu'il ne se positionne pas concernant l'évaluation du risque (challenge indicator 01)
- Exiger une authentification forte : le commerçant indique à l'émetteur qu'une authentification forte est requise pour se conformer à la DSP2, par exemple dans le cas d'une première échéance de paiement récurrent (challenge indicator 04)
- Suggérer une authentification sans friction : le commerçant indique à l'émetteur qu'il ne considère pas la transaction comme à risque (challenge indicator 02) et souhaiterait une authentification passive (frictionless). Attention, dans le cas où l'émetteur accepte de ne pas faire d'authentification forte, les règles de transfert de responsabilité diffèrent selon que la transaction est passée par le réseau Visa, Mastercard ou CB.

REMARQUE : avant l'entrée en vigueur de la DSP2, l'outil LCLF permettait de router vers 3DS les transactions pour lesquelles vous ne souhaitiez pas prendre la responsabilité en cas de fraude. Vous appeliez un contrat VAD et le module LCLF routait la transaction vers un contrat VADS (S pour Secure) si besoin, en fonction des règles que vous aviez définies. Sinon la transaction poursuivait son chemin en autorisation simple (contrat VAD).

Aujourd'hui, toutes les transactions dans le périmètre DSP2 doivent passer par l'authentification 3DS, mais certaines peuvent bénéficier d'une exemption d'authentification forte. C'est ce que l'on appelle une authentification sans friction (frictionless ou FR), que permet le nouveau standard EMV 3DS, plus communément appelé 3DSv2.

Nous avons donc adapté le module LCLF pour vous permettre de demander une exemption d'authentification forte via l'action **Suggérer** une authentification sans friction : comme auparavant, vous appelez un contrat VAD puis le module LCLF redirige la transaction sur un contrat VADS avec un indicateur de choix commerçant concernant le type d'authentification souhaité, le "challenge indicator" mentionné plus haut.

Il est aussi possible d'appeler directement un contrat VADS tout en gérant les indicateurs de challenge 3DSv2 via vos règles LCLF. Cela vous évite alors de doubler chaque contrat VAD par son pendant VADS.

Périmètre d'une règle

De nombreux commerçants utilisent des configurations multi-points de vente et multi-contrats. Le module de gestion des risques de fraude prend en compte ce besoin en permettant un paramétrage spécifique des règles par point de vente et par contrat. Si vous ne sélectionnez pas de point de vente ou contrat particulier lors de la construction d'une règle, celle-ci s'appliquera à l'ensemble des transactions de votre compte commerçant.

IMPORTANT : une règle LCLF dont l'action serait 3D-Secure ne déclenchera aucune action dans le cas d'un paiement non-compatible avec 3D-Secure, tel que PayPal, 3XCB ou encore Paysafecard. Il est donc inutile de faire une sélection qui exclurait ces moyens de paiement.

Si vous souhaitez par exemple appliquer une règle 3D-Secure à un point de vente auquel seraient rattachés des contrats Carte et des contrats PayPal, il vous suffit de sélectionner le point de vente. A l'opposé, si vous faites une règle de refus que vous ne voulez appliquer qu'à certains moyens de paiement, il vous faut sélectionner les **contrats** associés à ces moyens de paiement.

Règles

Le module LCLF vous propose des règles aux logiques prédéfinies mais dont vous devrez généralement configurer les seuils que vous souhaitez. Par exemple, pour la règle Cumul client, vous devez choisir un montant d'achats cumulés ainsi que la période sur laquelle vous souhaitez que ce cumul soit calculé.

Les règles sont les suivantes :

Nom de la règle	Description
Montant maximum	Se déclenche pour tout montant au-delà du seuil que vous avez fixé
Montant minimum	Se déclenche pour tout montant en-deçà du seuil que vous avez fixé

Cumul client	Contrôle le montant cumulé des transactions que vous autorisez par client sur une période*
	Se déclenche si la transaction en cours ferait que le seuil que vous avez fixé sera atteint ou dépassé
Vélocité client	Contrôle le nombre maximum de transactions que vous autorisez par client sur une période*
Cumul moyen de paiement	Contrôle le montant cumulé des transactions que vous autorisez par moyen de paiement sur une période
	Se déclenche si la transaction en cours ferait que le seuil que vous avez fixé sera atteint ou dépassé
Vélocité moyen de paiement	Contrôle le nombre maximum de transactions que vous autorisez par moyen de paiement sur une période
Cumul IP	Contrôle le montant cumulé des transactions que vous autorisez par adresse IP sur une période
	Se déclenche si la transaction en cours ferait que le seuil que vous avez fixé sera atteint ou dépassé
Vélocité IP	Contrôle le nombre maximum de transactions que vous autorisez par adresse IP sur une période
Cumul numéro de téléphone portable	Contrôle le montant cumulé des transactions que vous autorisez par numéro de téléphone portable sur une période
	Se déclenche si la transaction en cours ferait que le seuil que vous avez fixé sera atteint ou dépassé
Vélocité numéro de téléphone portable	Contrôle le nombre maximum de transactions que vous autorisez par numéro de téléphone portable sur une période
Résultat 3DSecure	Contrôle le résultat de l'authentification 3DSecure afin de refuser certains cas de figure
Gestion des cartes virtuelles	Déclenche une action sur les transactions par cartes identifiées comme virtuelles ou non- virtuelles
Pays de l'adresse IP	Déclenche une action en fonction du pays de l'adresse IP
Pays émetteur du moyen de paiement	Déclenche une action en fonction du pays du moyen de paiement
Nombre de cartes acceptées par client	Contrôle le nombre de cartes de paiement que vous autorisez par client sur une période
Nombre de comptes ewallet ou bancaire acceptés par client	Contrôle le nombre de comptes de type PayPal ou bancaire que vous autorisez par client sur une période
Nombre de clients acceptés par carte	Contrôle le nombre de clients que vous autorisez à utiliser une même carte de paiement sur une période*
Nombre de clients acceptés par compte ewallet ou bancaire	Contrôle le nombre de clients que vous autorisez à utiliser un même compte de type PayPal ou bancaire*
Nombre de client par numéro de téléphone portable	Contrôle le nombre de clients que vous autorisez à utiliser un même numéro de téléphone portable sur une période*
Plage horaire risquée	Déclenche une action si la transaction a lieu dans une plage horaire définie
Contrôle pays transaction/émetteur du moyen de paiement	Déclenche une action si le pays de la carte est différent du pays de l'adresse IP
Ancienneté du compte client	Déclenche une action en fonction de l'âge du compte du client
Nouvelle carte	Déclenche une action à chaque fois qu'un client (=identifiant client) tente d'utiliser une nouvelle carte
Média de paiement	Déclenche une action en fonction du type d'appareil (mobile, ordinateur) utilisé par le client
Mise en quarantaine	En cas d'échec du fait d'une règle LCLF, les éléments de la transaction sont mis en quarantaine
AVS	Contrôle l'adresse de facturation (cartes UK, CA et US seulement)
Listes libres	Utiliser une liste libre

* Le module LCLF fait abstraction de la casse lorsque vous passez une adresse email dans le champ identifiant acheteur (customerld), ce qui permet de stopper les fraudeurs qui utiliseraient des variantes de leur adresse email pour contourner les seuils de déclenchement. Donc, si un client fait une première transaction avec l'adresse email bob @ email.com puis une deuxième avec BoB @ email.com et que vous passez ces adresses dans le champ identifiant client, le module LCLF enregistrera deux transactions pour l'identifiant client normalisé bob @ email.com. Il en va de même pour les différentes cartes bancaires ou comptes e-wallet (PayPal) qui seront associés à l'identifiant client.

Créer une règle

f	Accueil	Fraude - I	Règles									
٠	Configuration ~	Rech	nerche nom de la règle			٩						Actions ~
=	Transactions ~	Liste	• ×			-						Créer
م	Suivi technique 🗸 🗸 🗸		Nom	Liste	Etat	Action à déclencher		Alerte	Périmètre	Modifié le 🚽	Modifié par	Exporter 🛓
8	Paiement par portefeuille ~	Total	: 0 résultats Temps : 26 ms								Éléments par page 50	0 sur 0 < >
T	Fraude ^											
	Listes											
	Associations											
	Configuration											
Fraude	e - Règles											×
	S	Sélectio	onnez les listes								Ouvrir tout 🔨	Fermer tout 🗡
Inf	formations générales	auxque	lles vous souha	aitez						Nommez votre	e règle	^
	Actif	appiiqu	er cette regie								, egie	
Gri	e ' ise, Nouveaux clients	_					Nom de la règle * Nouvelle carte + i	nontant supérie	ur à 30 EUR			
												43/100
Dev EU	ise " IR (978)											
Rè	gle composante nº 1											i ^
Typ	e ' lisation d'une nouvelle carte											
									Aioutez le	s rèales aui von		
									composer	r votre règle		
Rè	gle composante nº 2											i ^
Тур	e'										_	
- NIC	intant maximum											
Mor 30	ntant *					EUD						
						EUN						
						Ajouter une ré	gle composante					
Inf	formations complémentaires		O (lasti									<u>^</u>
Acti	ion à déclencher *		Selectionnez	action	que					Aj	ustez le perimet	re
De	mander une authentification forte		vous sounait	ez appliq	uei		Vos points de ven	te		51	besom	
Mol	ar •											
NV	CT - Nouvelle carte	_	Sélection	un motif		Ð	Vos contrats					
M'a	alerter en cas de détection d'une carte		Selectionnez	un motif			Mottro In tran	action on atter	to do validation manual			
	Recevoir une alerte par email						Appliquer lors	de la création d	le portefeuilles ou l'ajou	t d'une carte dans un portefe	uille	
	hecevoir une aierte sur mon serveur	ur.										
						U Jac						

Règles génériques

Les règles dites génériques permettent de contrôler des champs des web services tels que les adresses email, le code postal de livraison, le nombre de commandes à date (order count) ou encore des données privées à l'aide d'un champ comparateur.

Exemple tiré d'un cas réel : un fraudeur ouvre de multiples comptes avec des adresses email toutes différentes mais qui contiennent toutes le mot 'zira'. Une règle générique peut alors être créée comme suit :

Si buyer.email contient zira alors demander une authentification 3D-Secure

D'une manière générale, les règles génériques vous permettent aussi un contrôle plus fin que via la mise en liste grise ou noire. Par exemple, plutôt que de mettre le domaine email clipmail.eu en liste noire, ce qui déclencherait un refus systématique de la transaction, vous pouvez créer une règle qui ne se déclencherait que si d'autres conditions sont remplies (montant, ancienneté, etc.).

Remarque : si vous avez besoin de faire de tels contrôles sur plusieurs éléments, il est préférable d'utiliser la fonctionnalité Listes libres détaillée plus bas si le type d'élément à contrôler est pris en charge par cette fonctionnalité.

Notez que les contrôles font dorénavant abstraction de la casse et des accents (Bob = BOB = bôb)

Listes libres

Les listes libres sont une fonctionnalité qui vous permet de constituer des listes d'éléments (adresse IP, domaines d'adresses email, codes postaux...) que vous pouvez ensuite utiliser comme condition dans des règles fraude.

Cette fonctionnalité offre plus de souplesse et de possibilités que les listes grise et noire. Par exemple, plutôt que mettre des adresses IP en liste grise et ainsi affecter tous les clients qui utiliseraient ces adresses IP, vous pouvez constituer une liste de ces IPs puis la combiner à d'autres conditions telles qu'un seuil de montant ou l'ancienneté du compte.

De même, elle peuvent remplacer avantageusement les règles génériques, qui ne permettent d'agir que sur un élément à la fois. Ainsi, au lieu de faire 10 règles pour 10 domaines d'adresses email, par exemple, une seule liste libre suffira.

Vous pouvez aussi mettre en liste des éléments partiels grâce au système « wildcard ». Par exemple :

- 13* pour le département des Bouches du Rhône
- *123@gmx.fr pour toutes les adresses email se terminant par 123@gmx.fr
 yopmail pour les adresses email utilisant les domaines yopmail.com et yopmail.fr

La fonctionnalité Listes libres ne tient pas compte des accents ni des majuscules. Il n'est donc pas nécessaire d'enregistrer les variantes d'un même élément.

Créer une liste

Fraude > Listes libres > Créer une nouvelle liste libre



Cliquez sur Créer une nouvelle liste libre :

Veuillez choisir le type de la liste libre



Créer une nouvelle liste libre



Créer une nouvelle liste composée





Un menu apparait contenant des sous-menus :

Client	~
Moyen de paiement	~
Email	~
Livraison	~
Connexion	~
Commande	~

Le menu Client, par exemple, permet de constituer des listes d'identifiants client, d'identifiants de comptes PayPal (= compte acheteur), de noms de famille ou de numéros de portables :

Client	^
Compte acheteur	
Identifiant client	
Nom de famille du client	
Numéro de téléphone mobile	

Créons une liste de domaines d'adresses email. Pour cela, sélectionnez le menu Email puis entrez vos domaines sous la forme *@domaine :

Type :Liste libre Critère :Adresse email Nom de la liste * Domaines email - niveau 1

Description de la liste Domaines d'adresse email à risque élevé

Contenu de la liste

*@besttempmail.com *@jourrapide.com *@mailo.com *@newmail.top *@yopmail*

Votre liste est créée et apparait comme suit :

Nom de la liste 🦊	Description de la liste	Туре	Nombre d'éléments			
Domaines email - niveau 1	Domaines d'adresse email à risque élevé	Liste libre	5	ø	Î	
Codes postaux - départements	Départements présentant un risque élevé	Liste libre	3	۲	Î	
	Éléments par page	5 👻	1 - 2 sur 2 <	<	>	>1

Utiliser une liste

Une fois créées, vous trouverez vos listes libres dans la liste des règles disponibles. Dans l'exemple ci-dessous nous construisons une règle avec une liste libre de codes postaux et une règle de cumul sur le moyen de paiement. Cette règle déclenchera une demande d'authentification forte si la livraison se fait dans un des codes postaux de la liste et que le montant cumulé dépensé sur le moyen de paiement dépassera 90 EUR sur 3 jours si la transaction est acceptée.

Acti				
Liste "			Nom de la regle	
Nouveaux clients			Codes postaux à surveiller	
Devise *				26/100
FUB (978)				
Règle composante nº 1				i /
Type *				
Liste libre				
Liste libre *				
Codes postaux				
obaco posititax				
Règle composante n° 2				i (
Type *				
Type * Cumul moyen de paiement				
Type * Cumul moyen de paiement Montant maximum cumulé des transacti	ions *			
Type * Cumul moyen de paiement Montant maximum cumulé des transacti 90	ons *	EUR		
Type * Cumul moyen de paiement Montant maximum cumulé des transacti 90	ions *	EUR		
Type * Cumul moyen de paiement Montant maximum cumulé des transacti 90 Durée *	ons * Unité *	EUR		
Type * Cumul moyen de paiement Montant maximum cumulé des transacti 90 Durée * 3	unité * Jour(s)	EUR		
Type * Cumul moyen de paiement Montant maximum cumulé des transacti 90 Durée * 3	unité * Jour(s)	EUR		
Type * Cumul moyen de paiement Montant maximum cumulé des transacti 90 Durée * 3	unité * Jour(s)	EUR Ajouter une règ	gle composante	
Type * Cumul moyen de paiement Montant maximum cumulé des transacti 90 Durée * 3 Informations complémenta	unité * Jour(s)	EUR Ajouter une règ	gle composante	
Type * Cumul moyen de paiement Montant maximum cumulé des transacti 90 Durée * 3 Informations complémenta Action à déclencher *	unité * Jour(s)	EUR Ajouter une règ	gle composante	

Mises en liste automatiques

Le module de lutte contre la fraude Payline offre une fonction permettant de faire passer automatiquement en liste grise ou noire certains éléments d'une transaction en fonction du code retour de la banque ainsi que sur réception d'un avis de mise en opposition d'une carte. Cette fonction non-seulement soulage vos équipes fraude mais permet aussi une action instantanée : lors de sa tentative suivante, le client sera soumis aux règles de la liste choisie (grise ou noire).

Mise en liste sur code retour de la banque



Toutes les transactions suivantes avec le même identifiant client ou la même adresse IP sur une période de 90 jours seront alors soumises aux règles de la liste grise.

Mettre en liste automatique à partir du code retour banque	
Activé	Mettre la transaction en attente de validation manuelle
Lorsqu'une transaction est refusée pour les raisons suivantes	Exclure les cas suivants
Carte inactive (01125) Carte contrefaite (01129) Fraude suspectée (01202) Carte pordue (01208) Carte volée (01209)	 La carte utilisée pour le paiement est déjà enregistrée dans un portef Le consommateur est en liste blanche
Ou lorsqu'une transaction	
Génère un impayé	
Mettre les éléments suivants	
Identifiant client Nom du client Adresse mail du client Adresse IP du client Numéro de mobile du client	
En liste	
Grise Noire	
Pour une durée	
Obélnitivement De 90 jour(s)	

Mise en liste sur carte en opposition

Le module LCLF vous permet d'être alerté lorsqu'une carte du réseau CB utilisée récemment sur votre site est mise en opposition. Vous pouvez aussi paramétrer cette fonction pour que l'identifiant client soit automatiquement mis en liste grise.

Menu: Fraude > Configuration > Configurer les alertes de mise en opposition

Dans l'exemple ci-dessous, si nous recevons un avis de mise en opposition d'une carte utilisée dans les trois derniers jours sur votre site, vous recevrez une alerte par email et l'identifiant client sera mis en liste grise pour 90 jours si cet identifiant appartient à la liste Nouveaux clients. Le motif attribué est "Carte en opposition".

Notez que la fonctionnalité de Device Fingerprinting n'est plus disponible sur Monext Online.

Rechercher dans les transactions des derniers 3 jour(s)	
Vettre en liste grise	M'alerter en cas de détection d'une carte
 L'identifiant client Le Device Fingerprint 	Recevoir une alerte par email Recevoir une alerte sur mon serveur
Pour les clients appartenant aux listes	
 Clients connus Nouveaux clients Blanche 	
Pour une durée	
O Définitivement	
De 90 jour(s)	

IMPORTANT : ces alertes n'indiquent pas une opposition sur la transaction. L'information que nous recevons des banques est uniquement que la carte vient d'être mise en opposition. Notez que ces alertes ne fonctionnent que pour les cartes du réseau Cartes Bancaires, donc des cartes de banques françaises affiliées au

réseau CB.

Les alertes de mise en opposition vous seront très utiles pour détecter d'éventuelles fraudes, en particulier avec des transactions authentifiées 3DS. En effet, l'absence d'impayé ne signifie pas que vous n'avez pas de fraude et ces alertes peuvent vous permettre de vous en apercevoir. Exemple ici avec une transaction de 350 EUR, montant élevé pour le site concerné : la carte a été mise en opposition moins de 30 minutes après la transaction, ce qui laisse penser que cette transaction n'était pas autorisée (c'est le cas).

N° de l'alerte	52XXX
Raison de l'alerte	Carte mise en opposition
Date de mise en opposition	26/08/2021 11:12:00
ID Transaction	122XXX
Montant	350,00 EUR
Date	26/08/21 10:44
État de la transaction	ACCEPTE

Motifs

Les motifs permettent d'identifier facilement la raison d'un déclenchement d'une règle LCLF, en particulier dans les emails d'alerte. Ils peuvent être attribués aux règles ainsi qu'aux éléments mis en liste. C'est vous qui les nommez.

Un motif est composé d'un Nom, d'un message et d'une description. Cette dernière n'apparaît que sur l'écran de configuration des motifs et ne sert qu'à éventuellement fournir plus d'information sur le motif.

(ii)

Exemple de motif:

Confi	gure	r les motifs		
Re	che	erche E	Créer un motif	
		Nom ↑	Nom * CLTMOB	
		3DS		6/
		@DOM	Message * Nombre de clients par numéro de portable	
		ART	Description *	40/1
		CLT	Nombre de clients par numéro de portable	
		IP		40/2

Notez qu'il existe un motif par défaut, appliqué si vous n'avez pas défini de motif personnalisé :

- Code : PAY001
- Message court : Fraude suspectée
- Message long : La transaction a été détectée comme frauduleuse

Les autres motifs prédéfinis sont les suivants :

- Mise en liste automatique, affecté aux éléments mis en liste automatiquement suite à un code retour bancaire de type carte perdue, carte volée, etc.
- Carte en opposition, affecté aux éléments mis en liste automatiquement suite à une alerte de mise en opposition d'une carte

LCLF - Présentation du module anti-fraude#Sommaire

Alertes

Le module LCLF vous permet de recevoir des alertes par email ou notification serveur dans les cas suivants :

- déclenchement d'une règle.
- transaction passée par la liste noire
- avis de mise en opposition d'une carte du réseau CB

Les alertes sont particulièrement utiles dans les cas suivants :

- vous souhaitez surveiller un comportement en particulier sans nécessairement appliquer d'action automatique sur la transaction > créez une règle sans action mais avec alerte et vous serez alors notifié lorsqu'une transaction correspond à vos critères d'alerte. Par exemple, nouveau compte avec adresse email @gmx.fr et montant supérieur à 500 EUR
- vous souhaitez tester une règle et en mesurer son impact
- vous souhaitez être alerté en cas de mise en opposition d'une carte utilisée récemment sur votre site

Configurer les destinataires

Pour utiliser les alertes, vous devrez commencer par sélectionner le type d'alerte que vous souhaitez puis ajouter soit une url pour des notifications serveur, soit une ou plusieurs adresses email. Le séparateur des emails est le point-virgule. Pas d'espaces. Maximum 150 caractères.

0



Dans l'exemple ci-dessous, nous avons choisi de recevoir les alertes par email à l'adresse david.ledru[at]monext.net.



Activer les alertes pour les règles

Ensuite vous choisissez d'activer une alerte pour chaque règle et fonctionnalité. L'écran d'édition de chaque règle vous propose l'option :



Pour les alertes sur les transactions passant par la liste noire, c'est un paramétrage via le menu Fraude > Configuration > Configurer les actions globales des listes

	Configurer les actions globales des listes
	Liste *
	Noire
	Action à déclencher
	Refuser la transaction
	Générer une alerte
Et pour les mises en o	opposition, c'est ici :
	Configurer les alertes de mise en opposition ⑦
	Rechercher dans les transactions des derniers 3 jour(s)
	Mettre en liste grise
	L'identifiant client
	Le Device Fingerprint
	Pour les clients appartenant aux listes
	Clients connus
	Nouveaux clients Blanche
	Pour une durée
	 Définitivement
	O De jour(s)
	Générer une alerte

Alerte par email

L'email que vous recevez contient les tableaux suivants :

- Un résumé de la transaction avec un lien sur le numéro de transaction vers la page Détail d'une transaction
 Les règles déclenchées
 L'historique sur 7 jours, limité à 20 lignes, du client, du moyen de paiement et de l'adresse IP

Nº de l'alerte	53602603		
Raison de l'alerte	Nombre de clients par numéro de portable (CLPH)		
Commerçant	YELLO INC.		
Point de vente	Titi.fr		
Référence commande	80904069		
ID Transaction	LF00008960327053		
Montant	551,95 EUR		
Date	03/01/20 10:23		
Niveau de sécurité	Avec CVV, Sans 3DSecure		
État de la transaction	REFUSE		
Moyen de paiement	CB		
Données porteur	FRA 4974XXXXXX0288		
Nom du porteur	Non renseigné		
Adresse IP	FRA 213.123.213.123		
Nom du client	Bobby McScam		
ID client	TIFR2531		
Adresse email	bobby123@disposamail.fr		

ALERTES DÉCLENCHÉES

Alerte	Raison de l'alerte	Règle	Code	Action
53602593	Testeurs de cartes	Testeurs de cartes - REFUS	тст	Refuser la transaction
53602603	Nombre de clients par numéro de portable	Nombre de clients refusés par numéro de portable = 1 sur 30 jours	CLPH	Refuser la transaction

HISTORIQUE DES 7 DERNIERS JOURS

Historique du consommateur :

Id transaction	Réf. Commande	Moyen de paiement	Date transaction	Montant	Etat	Point de vente
LF00008960327053	80904069	CB - 4974XXXXXXX0288	03/01/20 10:23	551.95 EUR	REFUSE	Titi.fr
10003102117417	80902686	CB - 4200XXXXXXX8268	03/01/20 10:21	551.95 EUR	REFUSE	Titi.fr
10003101849556	80902484	CB - 5272XXXXXXX5871	03/01/20 10:18	551.95 EUR	REFUSE	Titi.fr

Historique du moyen de paiement :

Id transaction	Réf. Commande	Consommateur	Email client	Date transaction	Montant	Etat	Po V
LF00008960327053	80904069	Bobby McScam - TIFR2531	bobby123@disposamail.fr	03/01/20 10:23	551.95 EUR	REFUSE	MICR

Historique de l'adresse IP :

Id transaction	Réf. Commande	Consommateur	Email client	Moyen de paiement	Date transaction	Montant	Etat
LF00008960327053	80904069	Bobby McScam - TIFR2531	bobby123@disposamail.fr	CB - 4974XXXXXXX0288	03/01/20 10:23	551.95 EUR	REFUSE
10003102117417	80902167	Tiff Tondu – TIFR2530	bob321@tempmail.com	CB - 4200XXXXXXX8212	03/01/20 10:01	551.95 EUR	REFUSE
10003101849556	80902036	Bobba X – TIFR2528	bobba@fete.net	CB - 5272XXXXXXX5123	03/01/20 09:58	551.95 EUR	REFUSE

Alertes par notifications serveur « getAlertDetails »

Lorsque que le module anti-fraude enverra une alerte suite à une fraude détectée lors du contrôle de la règle concernée, Monext Online appellera l'URL de notification configurée par le commerçant et lui communiquera l'identifiant de l'alerte. Cet identifiant permettra de faire appel à ce nouveau web service afin d'aller récupérer toutes les informations relatives à l'alerte. L'utilisation ainsi que le détail des informations remontées par ce web service sont décrits dans la documentation « Descriptif des appels webservices de la solution de paiement Monext Online » et disponibles en annexe de ce document.

LCLF - Présentation du module anti-fraude#Sommaire

Détail d'une transaction

Sur la page Détail d'une transaction sur le centre d'administration, il est possible de visualiser les différentes informations liées à la lutte contre la fraude. Un code retour **04002** dans le **pavé ÉTAT** vous informe que la transaction a été refusée suite à un déclenchement d'une règle fraude. Ce code apparaitra si la transaction a déclenché une règle de refus ou si elle a déclenché une règle 3D-Secure et que le client ne s'est pas authentifié.

Etat

Code retour	04002
Message	Fraud detected
Partenaire	GTM
Moyen de paiement	CB

Le pavé FRAUDE permet de voir rapidement si une règle s'est déclenchée. Cette zone affiche :

- l'une des règles déclenchées
 la liste dans laquelle se trouve la transaction
 le motif correspondant à la règle déclenchée

Fraude

Fraude possible	Oui
Action finale	Refuser la transaction
Motif de la fraude	mobile à risque
Liste	Liste noire
Règle déclenchée	Numéro de téléphone

Plus de détails

Le lien Plus de détails ouvre un pop-up affichant toutes les informations renvoyées par le module de lutte contre la fraude. Ce pop-up contient les informations suivantes :

- L'appartenance ou non de chaque élément de la transaction à une liste
 Le résultat de toutes les règles exécutées sur la transaction
- Les temps de traitement de chaque règle

LCLF - Présentation du module anti-fraude#Sommaire